

N° 25-03-08

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025.

Nombre de conseillers :
En exercice : **11**
Présents : **9**
Votants : **10**

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DELAVAUD, ROUXEL, MANIANGA-KEYET, DA SILVA PEDRO, FORTIN.
Mmes JACQUENET, DESPINS, VOLLAND.

EXCUSÉS : M. KERJEAN (pouvoir à M. ROUXEL), Mme FOURNET (pouvoir à Mme JACQUENET).

**OBJET : Compte
Financier Unique
2024**

Vu l'article 242-I de la loi de finances pour 2019 qui dispose que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 23-11-28 du 14 novembre 2023 approuvant la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique à partir de l'exercice 2023 ;

Considérant que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion ne font plus qu'un seul document : le compte financier unique, qui est soumis aux mêmes conditions d'adoption que le compte administratif ;

M. MOISAN présente le CFU 2024 de la Commune, puis laisse la présidence à M. DELAVAUD (1^{er} Adjoint) pour le vote et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le CFU de l'exercice 2024, qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'année : 580 576,08 €
Excédent reporté : 216 163,17 €
796 739,25 €

Dépenses de l'année : **593 384,29 €**

Excédent de clôture : + 203 354,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'année :
Réalisées : 162 689,86 €
Excédent reporté : 51 674,70 €
214 364,56 €

Dépenses de l'année :
Réalisées : 215 568,98 €
Déficit reporté : -
215 568,98 €

Solde d'exécution négatif : - 1 204,42 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le 31 mars 2025.

Le Maire,
Bernard MOISAN

